

Masques dans les établissements scolaires : rien n'est réglé !

Alors que plusieurs grands groupes de distribution ont délibérément stocké des masques depuis mars quand les personnels soignants en manquaient, pour les revendre, cher, dans les grandes surfaces à l'annonce du « déconfinement », l'État n'est toujours pas à même de garantir le 13 mai qu'il sera en capacité de respecter ses engagements en matière de protection de ses enseignants.

En effet, alors que 2 unités sont nécessaires pour chaque individu quotidiennement, les masques arrivent depuis une semaine au compte-gouttes sur les écoles du département.

Au lieu de les faire parvenir aux établissements en respectant le conditionnement d'origine, et donc l'hygiène afférant, les masques chirurgicaux de type 1 ou 2 sont reconditionnés au plus juste par le personnel administratif de la DSDEN avec les moyens du bord, sacs de congélation, voire pochettes plastiques de classeur, puis distribués sur tout le département par les mêmes personnels, et séjournent parfois jusqu'à 48h dans les boîtes à lettres des écoles...

Une fois de plus, le ministère se décharge totalement de ses obligations et place ses responsables et personnels administratifs départementaux dans une situation intenable !

Personne ne sait aujourd'hui quand, ni même si, une nouvelle livraison permettra de répondre aux besoins de la semaine prochaine.

Les collègues qui rouvrent lundi 18, seront « *a priori* » fournis. « *A priori* »... !

Quant aux personnels non enseignants, un pataquès sur l'entité à laquelle il incombe d'assurer « l'approvisionnement » a entraîné des manques dans certaines collectivités. Ainsi, sur la ville de Laval, les ATSEM (agents des écoles maternelles) ne sont toujours pas pourvus. « *Jeudi sans faute* » entend-on...

Rappelons que la réouverture des établissements scolaires a été décidée et annoncée, contre l'avis du Conseil scientifique, par le président de la république il y a 1 mois, le 13 avril !

Cette situation illustre l'incurie qui préside à la crise sanitaire depuis plus 3 mois.

Les syndicats FO de l'enseignement ont dit et rappelé que le protocole sanitaire était quasiment inapplicable et que la prudence aurait voulu qu'on repoussât la reprise des classes.

Tel n'a pas été le choix arrêté, pour des motifs plus économiques que sanitaires, sociaux ou pédagogiques.

L'État, et donc le ministère de l'Éducation Nationale doivent assumer leurs décisions et assurer d'ici à la fin de l'année l'arrivée de masques en nombre, autant que de besoin, afin que tous, adultes et élèves, puissent en bénéficier.

FO ne laissera pas brader la santé des personnels enseignants comme l'État a bradé celle des personnels soignants !

Laval, le 13 mai 2020

La FNECFP-FO rappelle que les masques distribués ne protègent pas le porteur ; il convient donc que chacun, adulte comme élève, en soit pourvu afin d'assurer une protection collective ; à défaut, le ministère devra fournir à ses salariés des masques FFP2, seuls à même de protéger du virus le porteur.

Annexe Masques livrés dans les écoles mayennaises pour les enseignants

